

# **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE VILLEVIEILLE**

## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

### **Exercice 2013**

## **Table des Matières**

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2	Mode de gestion du service.....	3
1.3	Estimation de la population desservie.....	4
1.4	Eaux brutes.....	5
1.5	Eaux traitées.....	5
1.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	6
2.	Tarification de l'eau et recettes du service.....	7
2.1.	Modalités de tarification.....	7
	Les tarifs applicables aux 01/01/2013 et 01/01/2014 sont les suivants :.....	7
2.2.	Facture d'eau type.....	8
2.3.	Recettes.....	9
3.	Indicateurs de performance.....	10
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	10
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux(P103.2).....	10
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	10
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	12
4.	Financement des investissements.....	13
4.1.	Branchements en plomb.....	13
4.2	Montants financiers.....	13
4.3	État de la dette du service.....	13
4.4	Amortissements.....	13
4.5	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service.....	14
4.6	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	14
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	15
5.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité.....	15
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	15
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	16

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau : **intercommunal**

Nom de la collectivité : **Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable de Villevieille**

Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **EPCI**

Compétences liées au service :

	<u>Oui</u>	<u>Non</u>
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement (Chlore gazeux)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :

- ❖ AUJARGUES
- ❖ JUNAS
- ❖ SOUVIGNARGUES
- ❖ VILLEVIEILLE

Existence d'une CCSPL  Oui  Non

Existence d'un schéma de distribution  Oui, date d'approbation : .....  Non

Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation : 2004  Non

## 1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en :

- Régie
- Régie avec prestataire de service
- Régie intéressée
- Gérance
- Délégation de service public : affermage
- Délégation de service public : concession

Nom du délégataire : SAUR

Date de début de contrat : 01/01/2004

Date de fin de contrat initial : 31/12/2015

Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 30/12/2015

Nombre d'avenants : 1 en date du 08/12/2008 pour adaptation critères d'appréciation du service

Missions du délégataire :

- ❖ la gestion globale des relations avec les usagers (facturation, recouvrement, traitement des réclamations),
- ❖ l'exploitation et l'entretien des ouvrages (stations de pompage, réseaux, château d'eau),
- ❖ un rôle de conseil et de suivi des travaux réalisés par la collectivité

### 1.3 Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert environ **4 677 habitants** au 31/12/2013 ( estimation à partir recensement de 2010 ) .

Désignation	2011	2012	2013	Variation en %
Nombre de clients desservis	1 895	1 922	1 941	1 %
Population estimée en nombre d'habitants	4 567	4 632	4 677	

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **1 941** abonnés au 31/12/2013.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés			
	Au 31/12/2011	Au 31/12/2012	Au 31/12/2013	Variation en %
Aujargues	388	392	399	1,75 %
Junas	410	419	418	-0,20 %
Souviagnargues	387	397	399	0,50 %
Villevieille	710	714	725	1,51 %
<b>Total</b>	<b>1 895</b>	<b>1 922</b>	<b>1 941</b>	<b>0,98 %</b>

## 1.4 Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève **328 275 m<sup>3</sup>** pour l'exercice 2013.

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ( 1 )	Volume prélevé durant l'exercice 2011 en m3	Volume prélevé durant l'exercice 2012 en m3	Volume prélevé durant l'exercice 2013 en m3	Variation en %
Forages du Moulin à Villevieille	Forages	120 m3/h et 2400 m3/j	285 897	312 924	328 275	4,68 %

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit.

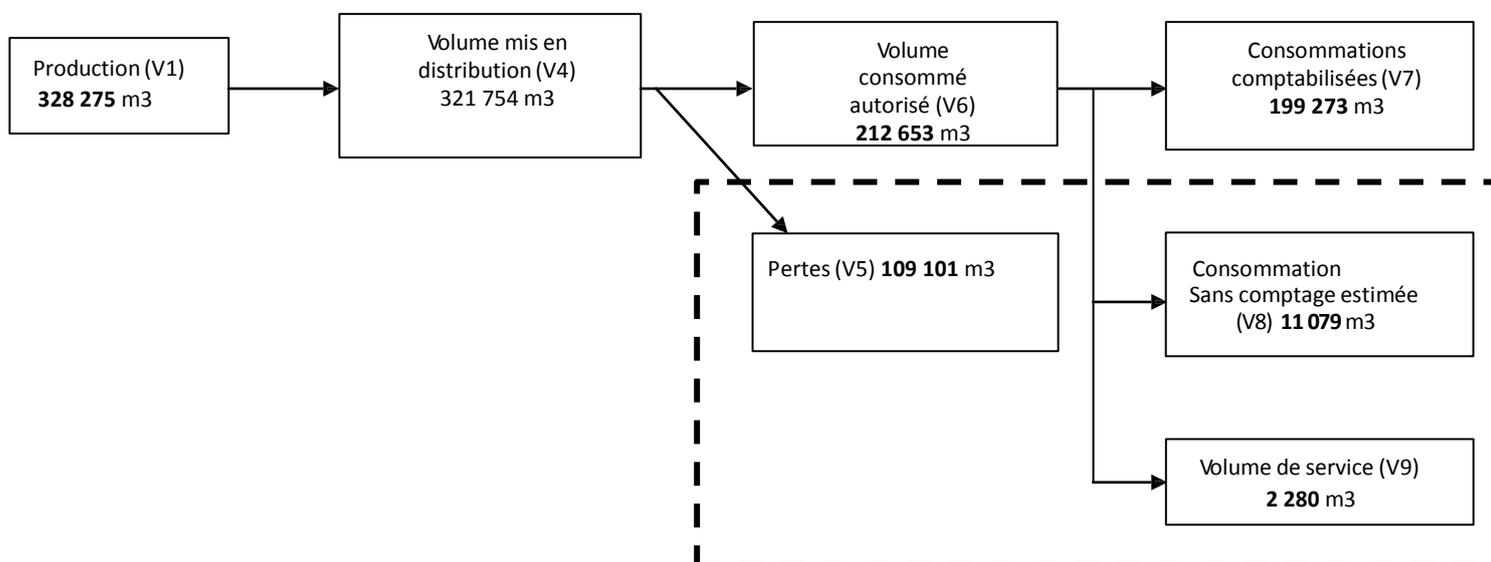
Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100 %**.

### 1.5.2. Achats d'eaux brutes

Le syndicat n'achète pas d'eaux brutes.

## 1.5 Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours



### 1.6.2. Production

Le service a une station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Forages du Moulin de Villevieille	Chlore gazeux

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2012 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2013 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %
Forages du Moulin de Villevieille	312 924	328 275	4,68 %
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>312 924</b>	<b>328 275</b>	<b>4,68 %</b>

#### 1.6.1. Achats d'eaux traitées

Sans objet.

#### 1.6.2. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2012 en m3	Volumes vendus durant l'exercice 2013 en m3	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	207 206	199 273	-3,98 %
Abonnés non domestiques	0	0	0
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>207 206</b>	<b>199 273</b>	<b>-3,98 %</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

#### 1.6.3. Autres volumes

	Exercice 2012 en m3/an	Exercice 2013 en m3/an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	<b>11 401</b>	<b>15 480</b>	<b>35,8 %</b>
<b>Volume de service (V9)</b>	<b>2 100</b>	<b>2 100</b>	<b>0 %</b>

#### 1.6.4. Volume consommé autorisé

	Exercice 2012 en m3/an	Exercice 2013 en m3/an	Variation en %
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	<b>220 507</b>	<b>212 653</b>	<b>-3,69 %</b>

### 1.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **57 764** mètres au 31/12/2013 pour 57 547 mètres au 31/12/2012.

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2013 et 01/01/2014 sont les suivants :

		Exercice 2013	Exercice 2014
Tarifs		Au 01/01/2013	Au 01/01/2014
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an) - Abonnement		73,65 €	73,65 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		0,5048 €/m <sup>3</sup>	0,5048 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an) - Abonnement		62,08 €	62,46 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		0,6330 €/m <sup>3</sup>	0,6370 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	TVA	5,5 %	5,5 %
Redevances	Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	0,28€/m <sup>3</sup>	0,28 €/ m <sup>3</sup>
	Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	0,11€/ m <sup>3</sup>	0,13€/ m <sup>3</sup>

Les dernières délibérations de la collectivité fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 14 Septembre 2009 effective à compter du 1 Janvier 2010 fixant les tarifs du service d'eau potable pour la part Collectivité (abonnement et part variable)

## 2.2. Facture d'eau type

Les tarifs applicables au 01/01/2013 et au 01/01/2014 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

		Exercice 2013	Exercice 2014
Tarifs		Au 01/01/2013	Au 01/01/2014
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an) - Abonnement		73,65 €	73,65 €
Part proportionnelle (€ HT)		60,58 €	60,58 €
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an) - Abonnement		62,08 €	62,46 €
Part proportionnelle (€ HT)		75,96 €	76,44 €
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	TVA	17,55 €	17,73 €
Redevances	Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	33,60 €	33,60 €
	Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	13,20 €	15,60 €
Total TTC pour 120 m3		<b>336,62 €</b>	<b>340,06 €</b>
Prix TTC le m3		<b>2,8052 €</b>	<b>2,8338 €</b>

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- Annuelle
- Semestrielle
- Trimestrielle
- Quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- Annuelle
- Semestrielle
- Trimestrielle
- Quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2013 sont de **199 273 m<sup>3</sup>/an** (**207 206 m<sup>3</sup>/an** en 2012).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- Pour l'exploitant la variation provient de la mise en œuvre de la formule de révision de prix prévue au contrat de la délégation du service public

## 2.3. Recettes

### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2012 en €	Exercice 2013 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	<b>244 000</b>	<b>236 000</b>	<b>-3,28 %</b>
<i>dont abonnements</i>	141 555	142 954	
Recette de vente d'eau en gros			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	244 000	236 000	<b>-3,28 %</b>
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
<b>Total des recettes</b>	<b>244 000</b>	<b>236 000</b>	<b>-3,28 %</b>

### Recettes de l'exploitant:

Type de recette	Exercice 2012 en €	Exercice 2013 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	<b>248 430</b>	<b>239 603</b>	<b>-3,55 %</b>
<i>dont partie fixe</i>	117 184	121 234	5,67%
Recette de vente d'eau en gros			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	248 430	239 603	-3,55 %
Recettes liées aux travaux	25 016	26 503	5,9 %
Autres recettes (produits accessoires)	13 057	10 041	-23,10%
Total autres recettes	38 073	36 544	-4,02%
<b>Total des recettes</b>	<b>286 503</b>	<b>276 147</b>	<b>-3,61 %</b>

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2013 : **599 147€**, pour **595 503€** au 31/12/2012. L'augmentation est essentiellement due à l'augmentation des taxes Agence de l'eau, les recettes spécifiques au Syndicat et au fermier ayant diminué du fait de la réduction de la vente d'eau.

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2012	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2012	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2013	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2013
Microbiologie	22	0	18	0
Paramètres physico-chimiques	35	0	26	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2012	Taux de conformité exercice 2013
Microbiologie (P101.1)	100 %	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100 %	100 %

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux(P103.2)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95 % du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 : **50**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2013 est **50**. (50 en 2012).

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2012	Exercice 2013
Rendement du réseau en %	72,32	66,09
Volume vendu sur volume mis en distribution en %	66,15	61,93

### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2013, l'indice linéaire des pertes est de **5,84 m<sup>3</sup>/j/km**, (**4,06** en 2012).

### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2012, l'indice linéaire des pertes est de **5,20 m<sup>3</sup>/j/km** (**4,71** en 2012).

### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable(P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2010	2011	2012	2013
Taux moyen renouvelé en Km	1,110	0,710	1,210	0,531

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2013, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **1 %** (2,1 %<sub>N-1</sub> en 2012).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

00%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

#### **Pour les forages du Moulin de Villevieille**

Pour l'année 2013, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **60 %**. (60 % en 2012).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2012	Exercice 2013
Nombre total des branchements	1948	1971
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	4	4
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0 %	0 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de Branchements	0,2 %	0,2 %

### 4.2 Montants financiers

	Exercice 2012	Exercice 2013
Montant financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	20 840,78€	21 019,76€
Montants des subventions en €	21 000€	0
Montants des contributions du budget générale en €	Sans objet	Sans objet

### 4.3 État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2012 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2012	Exercice 2013
Encours de la dette au 31 Décembre (montant restant dû en €)	<b>9 857,13</b>	<b>9 857,13</b>
<i>Montant remboursé durant l'exercice en capital en €</i>	8 183,25	9 264,21
<i>Montant remboursé durant l'exercice en intérêts en €</i>	1 673,88	592,92

### 4.4 Amortissements

Pour l'année 2013, la dotation aux amortissements a été de **44 019,31 €** (**43 733,26 €** en 2012).

#### 4.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Etude du raccordement sur le captage de Sommières comme nouvelle ressource	55 000 € HT	0
Renouvellement des canalisations sous l'emprise des RD 105 et 140 – Commune de Junas	189 560 € HT	0
Dossier pour la régularisation administrative du captage	22 500 € HT	0
Extension réseaux AEP quartier Teullières à Junas	195 000 € HT	0
Programme général de restructuration des ouvrages du Syndicat	2 488 000 € HT	0

#### 4.6 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Sans Objet.

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2013, le service a accordé un abandon de créance et/ou versé à un fond de solidarité la somme de **78 €** (P109.0) pour l'année 2012 la somme était de **266 €**.

### **5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Néant	

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice N -1	Exercice N
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4 632	4 677
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,72	2,80
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2 jours	2 jours
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	50	50
P104.3	Rendement du réseau de distribution	72,32	66,09
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	4,06	5,84
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	4,71	5,20
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	2,10%	1 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60 %	60 %
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	266€	78€
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	5,27 h	5,23 h
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	100 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Sans objet	Sans objet
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	NC	NC
P155.1	Taux de réclamations	5	3